



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONFÉRENCE

### Trente-cinquième session (session extraordinaire)

Rome, 18 – 22 novembre 2008

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie les 13, 18 et 20 novembre 2008 pour examiner les pouvoirs des délégations des Membres de l'Organisation participant à la trente-cinquième session (session extraordinaire) de la Conférence. La Commission a élu comme Présidente Mme Daniela Rotondaro (Saint-Marin), et comme Vice-Président M. Rasmi Mahmoud (Oman).
2. La Commission a examiné les pouvoirs reçus, conformément aux dispositions des Articles III.2 et XXI.4 du Règlement général de l'Organisation concernant les « Délégations et pouvoirs ».
3. Les Listes A et B ci-jointes énumèrent les Membres dont les pouvoirs en bonne et due forme avaient été reçus au 20 novembre 2008.
4. La Commission recommande à la Conférence d'accepter les pouvoirs des délégations des Membres figurant sur ces deux listes et d'autoriser ces délégations à participer pleinement à la session extraordinaire de la Conférence.
5. La Commission a été informée qu'un Membre avait communiqué la composition de sa délégation sans soumettre de pouvoirs et que trois Membres avaient fait savoir qu'ils ne pourraient pas assister à la session. Trente-trois Membres n'avaient pas présenté de pouvoirs.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## LISTE A

La Liste A comprend les Membres et Membres associés dont les pouvoirs, dans leur version originale, portent la signature des personnes ci-après ou ont été signés en leur nom: le chef d'État, le chef de gouvernement, le Ministre des affaires étrangères ou le Ministre du Département concerné. Elle comprend également les Membres et Membres associés dont le chef de mission, le Représentant permanent accrédité auprès de l'Organisation, est chef de la délégation du pays concerné pour la Conférence.

1. AFGHANISTAN
2. ALGÉRIE
3. ANGOLA
4. AUTRICHE
5. BAHAMAS
6. BAHREÏN
7. BANGLADESH
8. BARBADE
9. BÉLARUS
10. BHOUTAN
11. BOLIVIE
12. BOSNIE-HERZÉGOVINE
13. BRÉSIL
14. BULGARIE
15. BURKINA FASO
16. BURUNDI
17. CAMEROUN
18. CANADA
19. CAP-VERT
20. TCHAD
21. CHINE
22. COLOMBIE
23. COSTA RICA
24. CÔTE D'IVOIRE
25. CROATIE
26. CUBA
27. CHYPRE
28. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE
29. DANEMARK
30. DOMINIQUE
31. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
32. ÉQUATEUR
33. ÉGYPTE
34. EL SALVADOR
35. ÉRYTHRÉE
36. ESTONIE
37. ÉTHIOPIE
38. COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
39. FINLANDE
40. FRANCE

41. GABON
42. GÉORGIE
43. ALLEMAGNE
44. GHANA
45. GRÈCE
46. GRENADÉ
47. GUINÉE
48. GUYANA
49. HONDURAS
50. HONGRIE
51. ISLANDE
52. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
53. IRAQ
54. ITALIE
55. JAPON
56. JORDANIE
57. KAZAKHSTAN
58. KOWEÏT
59. LETTONIE
60. LIBAN
61. LESOTHO
62. JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
63. LITUANIE
64. LUXEMBOURG
65. MADAGASCAR
66. MALAWI
67. MALAISIE
68. MALI
69. MALTE
70. MAURICE
71. MEXIQUE
72. MONACO
73. MONTÉNÉGRO
74. MAROC
75. MOZAMBIQUE
76. MYANMAR
77. NÉPAL
78. PAYS-BAS
79. NICARAGUA
80. NIGÉRIA
81. OMAN
82. PAKISTAN
83. PANAMA
84. PARAGUAY
85. PÉROU
86. QATAR
87. RÉPUBLIQUE DE CORÉE
88. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
89. ROUMANIE
90. SAINT-KITTS-ET-NEVIS
91. SAINTE-LUCIE
92. SAINT-MARIN
93. ARABIE SAOUDITE
94. SERBIE
95. SIERRA LEONE

- 96. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
- 97. SLOVÉNIE
- 98. SOMALIE
- 99. ESPAGNE
- 100. SRI LANKA
- 101. SOUDAN
- 102. SWAZILAND
- 103. SUÈDE
- 104. SUISSE
- 105. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
- 106. THAÏLANDE
- 107. TOGO
- 108. TONGA
- 109. TUNISIE
- 110. TURQUIE
- 111. OUGANDA
- 112. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
- 113. URUGUAY
- 114. VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)
- 115. VIET NAM
- 116. YÉMEN
- 117. ZAMBIE
- 118. ZIMBABWE

## LISTE B

La Liste B comprend les Membres et Membres associés dont les pouvoirs ont été présentés sous l'une des formes suivantes:

- une lettre signée par un Ambassadeur, un chef de mission ou un *Chargé d'affaires*, contenant une phrase confirmant qu'ils agissent « sur instructions du Gouvernement »;
- un *Ordre de Mission*, qui doit mentionner la session actuelle de la Conférence et être signé par le Ministre concerné;
- une *Note Verbale*;
- une copie électronique des pouvoirs originaux.

1. ALBANIE
2. ANDORRE
3. ARGENTINE
4. ARMÉNIE
5. AUSTRALIE
6. AZERBAÏDJAN
7. BELGIQUE
8. BÉNIN
9. CHILI
10. CONGO
11. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
12. DJIBOUTI
13. GUATEMALA
14. HAÏTI
15. INDE
16. INDONÉSIE
17. IRLANDE
18. ISRAËL
19. JAMAÏQUE
20. KENYA
21. MAURITANIE
22. NOUVELLE-ZÉLANDE
23. NIGER
24. NORVÈGE
25. PHILIPPINES
26. POLOGNE
27. PORTUGAL
28. FÉDÉRATION DE RUSSIE
29. SAMOA
30. SÉNÉGAL
31. AFRIQUE DU SUD
32. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
33. TRINITÉ-ET-TOBAGO
34. UKRAINE
35. ÉMIRATS ARABES UNIS
36. ROYAUME-UNI
37. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE